



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française  
Département de l'Aude  
Arrondissement de Narbonne  
**Commune de  
Montredon-des-Corbières**

**L'An deux mille vingt-trois, le onze avril à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Montredon-des-Corbières s'est réuni au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de M. Jean-Marc JANSANA, Maire, suivant convocation du quatre avril 2023.**

**Date de la convocation**

Le 04 avril 2023

**Date de publication :**

**14 AVR. 2023**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 13

Présents : 10

Vote par procuration : 02

**Présents :** M. Jean-Marc JANSANA, Mme Lise FOURNIER, M. Jean-François CID, M. Franck DILOY REY, Mme Christina PELEGRIN, Mme Isabelle BASTIER, M. Bruno DEVIC, M. Pascal CHABOSSON, Mme Eugénie MULA, Mme Agnès VILA

**Absents ayant donné procuration :** M. Régis AIGOUY, M. Maxime SAVY

**Absent excusé :** M. Jean-Pierre MARTINEZ

**Secrétaire de séance :** Mme Isabelle BASTIER

**N°26-2023**

**Objet : Finances –  
attribution d'une  
subvention à l'Association  
Les Joyeux Fêtards pour  
l'année 2023**

Madame Agnès VILA, en tant qu'élue intéressée quitte l'Assemblée.

Pour l'année 2023, une subvention de 1500€ est attribuée à l'association Les Joyeux Fêtards.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, et après avoir délibéré, décide :

- de voter le montant de la subvention allouée à l'association Les Joyeux Fêtards.
- d'inscrire les crédits correspondants au budget 2023.

**ADOpte** à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-des-Corbières,  
Le 11 avril 2023.

**Reçu en Préfecture le : 13 AVR. 2023**

Certifié exécutoire par M. Le  
Maire.



**Jean-Marc JANSANA**  
Maire de Montredon-des-Corbières

*Conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du Code de la justice administrative, la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.*